



*L'environnement
que je choisis...*

FRONTENAC

**PROVINCE DE QUÉBEC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, **Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité**, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal de Frontenac, le **12 août 2025 à 19h30**, au lieu habituel des séances, au 2430 rue St-Jean à Frontenac.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

DEMANDE 2025-004 :

NATURE ET EFFETS :

La demande a pour but de régulariser la marge latérale du bâtiment existant qui est situé à 2.37 mètres au lieu de 5 mètres, tel que mentionné à l'article 7.4.3 du règlement no. 243-90. Ce bâtiment se trouvant dans la zone de villégiature 2 (VILL-2).

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

Lot 6 499 133, situé au 493 Route 161, propriété de M. André Milord et Mme Chantal Hébert.

DEMANDE 2025-005 :

NATURE ET EFFETS :

La demande a pour but de faire trois lots distincts, dont un des trois lots ne respecte pas la largeur minimale de 60 mètres, tel que mentionné à l'article 6.1 du règlement no. 243-90. Ce terrain se trouvant dans l'îlot déstructuré 16 (IL-16).

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

Lot 6 342 345, situé au 2887 rue La Fontaine, propriété de M. David Boulet.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ au 2430 rue St-Jean, Frontenac, ce vingt-troisième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq.

Jean-Sébastien Roy,
Directeur Général et
Greffier-Trésorier